



# Restauration scolaire/Activités Péricolaires

L'inscription a la restauration scolaire et aux activités péricolaires est valable pour toute l'année scolaire 2024/2025. Tout changement doit être signalé et enregistré dans les conditions prévues sur le règlement intérieur A.L.P. Le programme des animations sera affiché environ 10 jours avant le début de chaque cycle sur les panneaux d'affichages des écoles.

**À REMETTRE AU PLUS TARD**

**26 juillet 2024**

**Au Service Enfance Jeunesse**

**Inscriptions (Mairie)**

**RAPPEL DOSSIER D'INSCRIPTION OBLIGATOIRE**

Dès lors que votre enfant fréquente l'un de nos accueils, le dossier d'inscription est obligatoire (dossier + documents à fournir).

Nom .....

Prénom .....

Classe .....

Enseignant .....

### IMPORTANT

Pour des raisons de sécurité, tous les enfants scolarisés doivent obligatoirement retourner cette fiche d'inscription au Service Enfance Jeunesse.

- En cas de changement exceptionnel, prévenir obligatoirement le Service Enfance Jeunesse par mail : [ecoles@espira.com](mailto:ecoles@espira.com)
- L'accueil péricolaire se déroule à l'Ecole Jean Alio pour les primaires et à l'Ecole Les Lauriers Roses pour les maternelles

### INSCRIPTION PERISCOLAIRE

Cocher les cases souhaitées	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Signature
Restauration scolaire						
Garderie du matin (7h30-8h30)						
Garderie du soir Mon enfant partira entre 16h30 et <b>17h15</b>						
Activités du soir Mon enfant partira entre 17h30 et <b>18h30</b>						
Accueil centre de loisirs le Mercredi						- A l'année - Du...../...../..... - Au...../...../.....

Je/Nous soussigné(es) .....déclarons avoir pris connaissance du règlement intérieur A.L.P et nous engage(ons) à respecter les jours d'inscription de mon enfant aux temps d'activités péricolaires.

Fait à Espira de l'Agly le ...../...../.....

Signature